CD08921

92-07964/

# PLEINS FEUX SUR LA DOUANCE

## VOLET II

## S'ORGANISER POUR INTERVENIR

© Centre franco-ontarien de ressources pédagogiques

Ottawa (Ontario)

1984

Ce volet s'adresse surtout aux personnes responsables de la planification et de la mise en oeuvre des programmes en douance au sein du conseil scolaire. Il présente aux surintendantes et surintendants, aux directrices et directeurs, aux conseillères et conseillers pédagogiques ainsi qu'aux enseignantes et enseignants attitrés, des suggestions relatives à l'organisation des programmes et des services à l'intention des élèves surdoué(e)s; il présente également des suggestions portant sur la formation du personnel. Des outils relatifs à l'administration des programmes et des services en douance sont annexés au document.

Ce deuxième volet a été réalisé par:

. Francine Chartrand
Conseil scolaire d'Ottawa

. Nicole Lapensée-Bélanger
Ministère de l'Éducation, bureau régional de l'Est de l'Ontario

. Sr Cécile Larocque
Conseil des écoles séparées catholiques du Timiskaming

. Gérald Léveillé
Faculté d'Éducation, Université d'Ottawa

. Denis Levesque
Faculté d'Éducation, Université d'Ottawa

. Desanges Raymond
Conseil des écoles catholiques du Grand Toronto

## TABLEAU DU CONTENU


Pages

**I - LES APPROCHES ORGANISATIONNELLES**

1. Focus des responsabilités ..... 2
2. Choix d'une définition ..... 2
3. Élaboration d'une philosophie du programme ..... 6
4. Démarche de mise en oeuvre ..... 11

**II - LES ORGANISATIONS-TYPE EN DOUANCE**

1. La douance aux écoles séparées catholiques du Timiskaming ..... 15
2. La douance aux écoles catholiques du Grand Toronto ..... 30
3. La douance au Centre d'enrichissement à De-La-Salle ..... 38

**III - LA FORMATION DU PERSONNEL**

1. Les administratrices et administrateurs ..... 53
2. Les agents multiplicateurs ..... 57
3. Le personnel enseignant ..... 61

**IV - ANNEXES**

La douance: outils d'administration ..... 65

## I - LES APPROCHES ORGANISATIONNELLES

Il y a plusieurs formes organisationnelles qu'un conseil scolaire peut adopter pour l'éducation des surdoué(e)s. Dans le Volet I "Sources et ressources en tête", on passe en revue ces diverses formes. Avant de choisir le mode d'organisation pour les programmes en douance, le conseil doit établir de façon définitive les conditions à respecter dans la mise en oeuvre. Ce deuxième volet de la trousse présente la démarche à suivre dans la sélection de l'approche organisationnelle ainsi que trois organisations-type déjà en vigueur dans des milieux scolaires franco-ontariens. Il présente également un plan de perfectionnement du personnel.

Afin de réaliser une mise en oeuvre efficace des programmes et des services à l'intention des élèves surdoué(e)s, le conseil doit s'assurer, pour l'ensemble de sa juridiction,

- qu'une définition de la douance est clairement établie;
- qu'une philosophie du programme est solidement énoncée;
- que les objectifs du programme sont bien énoncés;
- que la population cible est bien délimitée;
- que les responsabilités et les rôles sont bien identifiés;
- que la démarche de réalisation globale est efficacement orchestrée.

Il faut signaler que cette démarche s'applique à tout le processus, c'est-à-dire à l'élaboration de la définition, de la philosophie et de la mise en oeuvre. En somme, c'est l'élaboration d'un plan global en douance pour le conseil scolaire.

## 1. Focus des responsabilités

Le conseil scolaire a le mandat légal d'offrir des programmes et des services à l'intention des élèves surdoué(e)s. Il doit donc identifier une "fonction de douance" dans son organisation opérationnelle. Cette fonction sera préférablement assignée au personnel responsable des services à l'enfance en difficulté. Un agent responsable (coordonnatrice/coordonnateur, directrice/directeur, conseillère/conseiller, enseignante/enseignant, surintendante/surintendant) a la tâche de voir à la bonne marche du dossier de la douance. Étant donné la nouveauté de ce domaine et l'approche coopérative (partenaires multiples) qui le caractérise, le personnel responsable doit avoir recours à un comité directeur ou coordonnateur mis en place par le conseil pour le seconder dans l'élaboration et la mise en oeuvre.

## 2. Choix d'une définition

Choisir une définition de la douance est une des premières tâches du comité parce qu'elle:

- procure la base pour les discussions et les actions futures qui seront entreprises pour mettre sur pied un programme d'éducation pour élèves surdoué(e)s;

- démontre le focus philosophique du programme d'éducation qui sera mis en oeuvre;
- détermine quelle sera la population cible que le programme desservira.

Le comité devra débattre les points suivants pour arriver à l'élaboration ou au choix d'une définition.

- concept relatif VS concept absolu

  **absolu:** concept fixe qui ne change pas avec le temps;

  **relatif:** concept rattaché aux valeurs d'une société et à une période déterminée dans le temps.

- définition restrictive ou englobante

  **restrictive:**
  - si elle n'est limitée qu'à l'aspect intelligence générale ou au rendement scolaire ou
  - si elle détermine le degré d'excellence.

  **englobante:**
  - si elle inclut plusieurs domaines tels intelligence générale, créativité, leadership, engagement,...

Lorsque le comité procède à l'adoption du choix ou à l'élaboration d'une définition de la douance, il est important de se rappeler les deux réalités suivantes:

- il n'y aura jamais de concensus au niveau de la définition sur le plan mondial;
- le domaine de la douance a beaucoup évolué depuis le début du siècle. Cette évolution sera prise au sérieux par le comité si au préalable, l'on désire répondre aux besoins spécifiques des élèves surdoué(e)s (1984) plutôt que de répondre uniquement à des exigences légales.

La formulation de la définition doit être en fonction de la population cible (les élèves à qui s'adressent les services et les programmes ainsi que les enseignantes et enseignants qui auront à les dispenser) et de la portée pédagogique préconisée. Si la terminologie de la définition est abstraite, il faut s'assurer que la procédure d'identification soit claire et précise. Si par contre, la définition est décrite en fonction de score ou test spécifique, il y aura moins de flexibilité au niveau de l'identification et moins de diversité au niveau de la population identifiée.

La dernière étape dans le choix d'une définition consiste à vérifier si elle respecte bien tous les critères régissant la décision. Le questionnaire présenté en page suivante constitue un outil utile à l'usage de la personne responsable qui veut s'assurer de la pertinence de la définition retenue pour adoption par le conseil.

Questionnaire pour faciliter l'élaboration ou le choix d'une définition de la douance.

| Questions | Commentaires | Oui | Non |
|---|---|---|---|
| 1. Est-ce que la définition exprime les croyances et les opinions des personnes qui ont la responsabilité d'organiser le programme? | | | |
| 2. Est-ce que cette définition tend à privilégier un groupe particulier tant au plan culturel qu'au plan socio-économique? | | | |
| 3. Est-ce que cette définition coïncide avec la définition préconisée par le ministère? | | | |
| 4. Est-ce que cette définition tient compte de l'évolution du domaine? Est-elle restrictive ou englobante? | | | |
| 5. Est-ce que cette définition a le support de celles et ceux qui verront à l'implantation du programme? | | | |
| 6. Est-ce que cette définition inclut ou suggère des procédures d'identification? | | | |

Observations:

---

Référence: Gifted Education A Comprehensive Roadmap, Alexander Patricia A., Joseph, A., Aspen Systems Corporation, Muia Rockville, Maryland, 1982, p. 18
Adaptation par Nicole Lapensée-Bélanger

## 3. Élaboration d'une philosophie du programme

La philosophie du programme de douance adoptée par le conseil scolaire est celle qui oriente toutes les activités mises en oeuvre pour les élèves surdoué(e)s sous sa tutelle. Il importe que cette philosophie soit fidèle aux buts et objectifs du conseil et élaborée de façon claire et significative pour les élèves, les parents et les enseignantes et enseignants.

La philosophie doit comprendre:

1. la définition des élèves surdoué(e)s adoptée par le conseil (le qui);
2. la raison d'être du programme (le pourquci);
3. les objectifs du programme (le quoi);
4. les moyens d'atteindre ces objectifs (le comment).

Pour faciliter l'élaboration d'une philosophie du programme en douance, Joyce Juntune a préparé le questionnaire qui suit pour "The National Association for Gifted Children". Les personnes responsables peuvent s'en inspirer pour réaliser cette tâche.

Questionnaire pour faciliter l'élaboration d'une philosophie du programme en douance.

1. **QUI** est l'élève surdoué(e)?
   - Quelle définition s'applique?
   - Quelle modification doit être apportée à la définition? (Voir la section sur le choix d'une définition)

2. **POURQUOI** un programme d'éducation pour élèves surdoué(e)s est-il nécessaire?
   - Quels sont les besoins des élèves surdoué(e)s?
   - Lesquels sont déjà satisfaits? Lesquels veut-on combler?
   - Qu'arrive-t-il quand des besoins ne sont pas satisfaits?
   - Quel(le)s sont les élèves surdoué(e)s "oublié(e)s" ou "ignoré(e)s" par la plupart des enseignantes et enseignants.

3. **QU'EST-CE** qu'un programme d'éducation pour élèves surdoué(e)s devrait offrir?
   - Quelles possibilités faut-il offrir aux élèves sur le plan académique? sur le plan affectif?
   - Quelles sont les habiletés que l'élève devrait développer à l'intérieur du programme?
   - Quelles dispositions favoriseraient l'interaction sociale entre étudiantes et étudiants?

- Quels genres de services d'orientation devraient être disponibles?
- Quelles sont les possibilités d'interaction entre l'école et la communauté?

4. **COMMENT ATTEINDRE CES OBJECTIFS?**
   - Combien de ces objectifs peuvent être atteints à l'intérieur de l'horaire de la journée?
   - Quels sont les membres du personnel qui seraient consentants à travailler avec des élèves surdoué(e)s?
   - Quels changements seraient nécessaires au niveau de l'horaire des étudiantes et étudiants? au niveau des responsabilités des enseignantes et enseignants? au niveau de l'organisation administrative de l'école?
   - Quel programme de perfectionnement professionnel est essentiel pour la réussite?
   - Quelles sont les ressources humaines et financières disponibles?

5. **QUAND** et **OÙ** le programme sera-t-il offert?
   - Quels sont les moments favorables d'interaction entre élèves surdoué(e)s?
   - Quels sont les moments les plus propices pour que les "mentors" puissent travailler avec les étudiantes et étudiants?

- À quel moment les enseignantes peuvent-elles ou les enseignants peuvent-ils se libérer pour travailler avec les élèves individuellement ou en petits groupes?
- Quels moments dans le programme actuel s'avèrent être des pertes de temps pour les élèves surdoué(e)s?

6. **QUI** sera responsable de l'implantation du programme?
   - Qui sera responsable de renseigner les enseignantes et enseignants à la grandeur de l'école ou du conseil?
   - Qui répondra aux questions posées par les parents?
   - Qui sera responsable de donner le support nécessaire aux enseignantes et enseignants oeuvrant auprès des élèves surdoué(e)s?
   - Qui verra au perfectionnement du personnel?

Référence: Program Development, de Joyce Juntune pour
"The National Association for Gifted Children"
2070, County Road H
St Paul, Minnesota 55112 p. 5-6.
Adaptation par Nicole Lapensée-Bélanger

## PHILOSOPHIE DU PROGRAMME

| RAISON D'ÊTRE D'UN PROGRAMME<br>(Pourquoi?) | DÉFINITION DE L'ÉLÈVE SURDOUÉ(E)<br>(Qui?) |
|---|---|
| OBJECTIFS À ATTEINDRE<br>pour étudiants et étudiantes impliqué(e)s<br>(Qu'est-ce que le programme devrait offrir?) | MOYENS D'ATTEINDRE CES "COMPORTEMENTS" "OBJECTIFS"<br>(Comment? Où? Quand? Responsable?) |

**Référence:** Program Development, de Joyce Juntune pour "The National Association for Gifted Children"
2070, County Road H
St Paul, Minnesota 55112 p. 8.
Adaptation par Nicole Lapensée-Bélanger

## 4. Démarche de mise en oeuvre

Pour réaliser la mise en oeuvre efficace d'un programme d'éducation pour élèves surdoué(e)s, un ensemble de tâches s'imposent à divers niveaux de responsabilité. Si un programme existe déjà, il s'agira d'abord de l'analyser à la lumière des éléments suggérés. Que l'on veuille améliorer un plan en vigueur ou en élaborer un, la réalisation fidèle des tâches qui suivent contribuera grandement au succès des programmes à court et surtout à long terme.

1. Mise sur pied d'un comité directeur

   membres suggérés: surintendante/surintendant, directrice/directeur, personne responsable de l'enfance en difficulté, un ou plusieurs enseignantes et enseignants, parent, PLUS une personne qui connaît le domaine de l'enfance surdouée pour agir comme personne-ressource.

2. Les membres doivent se renseigner, se documenter relativement au domaine de la douance.

3. Inventaire des besoins

   Pour y arriver, il faut d'abord faire état de la situation actuelle. Comment présentement répond-on aux besoins des élèves surdoué(e)s? Évaluer ce qui se fait.

Comment peut-on répondre aux besoins des élèves surdoué(e)s? L'écart entre la situation actuelle et la situation souhaitée se traduit en "besoins".

4. Mise sur pied d'un ou de plusieurs sous-comités pour préparer le "design" du programme (conceptualisation). Chaque comité comprend environ deux personnes plus une personne qui connaît le domaine de l'enfance surdouée pour agir comme personne-ressource. Cette même personne peut siéger sur chaque comité. Une liste de formulaires est suggérée pour faciliter la discussion qui mènera à une conceptualisation du programme. Cette discussion ne sera valable qui si les membres ont pris la peine de se documenter au préalable. Le plan qui concrétisera cette conceptualisation doit comprendre les points suivants:

   . philosophie du programme
   . but du programme
   . objectifs généraux du programme } doivent être en fonction des besoins spécifiques des élèves surdoué(e)s.
   . objectifs spécifiques, affectifs et cognitifs } doivent être en fonction des besoins spécifiques des élèves surdoué(e)s.
   . identification (procédure et instrumentation)
   . options de programmes (organisation administrative)
   . curriculum (différenciation)

- perfectionnement du personnel - plan échelonné sur une période de temps essentiel
- coordination (une personne doit voir à la coordination si l'on veut assurer le succès du programme)
- ressources (humaines et financières)
- évaluation (formative et sommative)

5. Présentation du plan au comité directeur pour approbation.

6. Présentation du plan au comité consultatif pour enfance en difficulté.

7. Approbation du conseil - projet pilote.

8. Expérimentation et mise à l'essai.

9. Évaluation formative et sommative du projet pilote.

10. Présentation du plan de mise en oeuvre au conseil pour approbation.

11. Mise en oeuvre du programme.

12. Évaluation

Modèle de planification, d'évaluation et de révision des programmes

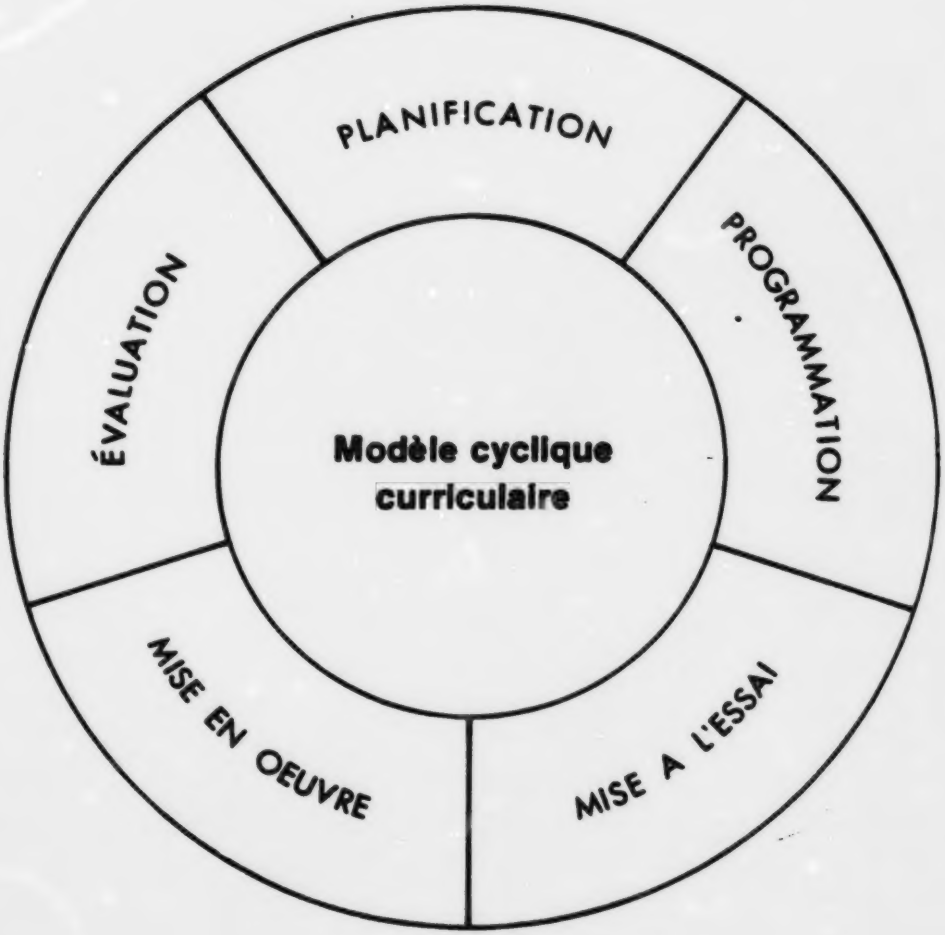


Tiré de Planification et programmation pédagogiques,
Marc Godbout, Gérald Lacombe
Ministère de l'Éducation de l'Ontario
Services consultatifs de
langue française,
Région de l'Est
juin 1981, p. 1-9

## II - LES ORGANISATIONS-TYPE EN DOUANCE

### 1. La douance aux écoles séparées catholiques du Timiskaming

1. Historique

Dans le Conseil des écoles séparées catholiques du Timiskaming, les programmes pour surdoué(e)s ont été bâtis par des enseignantes d'une école du conseil scolaire pour répondre d'abord aux besoins de cette école. Ce sont les demandes du personnel enseignant qui ont amené la direction de l'école à s'engager dans la programmation pour les surdoué(e)s. Face à des élèves de 3e année parfois "problèmes de discipline" et souvent peu motivé(e)s par les programmes réguliers, l'option a été prise de former une équipe coordonnatrice des programmes pour les surdoué(e)s. Les étapes de planification et de réalisation de programmes pour les surdoué(e)s peuvent se résumer ainsi:

- Rédaction de la philosophie et de l'orientation des programmes - automne 1981;
- Présentation d'un modèle de programme et d'un guide de planification à l'administration du conseil scolaire;
- Approbation du conseil scolaire;
- "Coup d'oeil sur les intérêts",adaptation française de la grille de Renzulli - automne 1981;
- Information et formation de l'enseignante responsable de la classe pilote, 4e année - février 1982;

- Recherche de parents bénévoles - février 1982;
- Information à l'ensemble du personnel enseignant de l'école pilote - février 1982;
- Expérimentation en salle de classe du projet "Arc-en-ciel" en 4e année - printemps 1982;
- Information à l'ensemble des enseignantes et enseignants du conseil scolaire - printemps 1982;
- Rédaction du projet "Aurores boréales" de 5e année - été 1982;
- Formation d'un comité coordonnateur au niveau du conseil scolaire pour rédiger les grilles d'identification des élèves surdoué(e)s;
- Rédaction des projets "Au temple de la renommée" et "Au coeur d'une fleur", 6e année - été 1983;
- Information formelle offerte à tous les parents de l'école - automne 1983;
- Identification formelle des élèves surdoué(e)s - printemps 1984.

## 2. Philosophie

L'objectif du Conseil des écoles séparées catholiques du Timiskaming a toujours été "d'assurer la meilleure éducation possible à chaque enfant". C'est pourquoi depuis plusieurs années, dans son organisation, le Conseil a eu à coeur l'enfance en difficulté et a maintenu comme priorité celle de donner des chances égales à tous les élèves.

Fidèle à cette philosophie "centrée sur l'enfant, coeur de l'école", le Conseil scolaire affirme que "tout potentiel doit trouver son expression". Afin d'atteindre ce but, les services et programmes proposés pour les surdoué(e)s ont les caractéristiques suivantes:

a) ils préconisent l'enrichissement plutôt que l'accélération;
b) ils facilitent le plus d'intégration possible à la classe régulière, groupe d'élèves hétérogènes;
c) ils favorisent surtout le développement intellectuel des élèves de la 3e à la 8e année;
d) ils encouragent des activités s'adressant aux élèves talentueux(euses) des niveaux de 7e et de 8e années;
e) ils accordent de l'importance au développement professionnel du personnel enseignant dans le domaine de la douance;
f) ils respectent la diversité des projets pour les surdoué(e)s qui se développent dans chacune des écoles;
g) ils recommandent l'échange et le partage des expériences tentées dans chacune des écoles.

Enfin, ils s'actualisent dans une mise en oeuvre sans cesse en évolution, ouverte à une pédagogie adaptée aux surdoué(e)s et soumise à une évaluation constante.

3. Groupe visé

Les groupes visés sont des élèves des cycles moyen et intermédiaire.

En 4e année, les programmes s'adressent à tous les élèves des classes régulières, avec le plus d'intégration possible. En 5e et 6e années, les élèves doué(e)s et surdoué(e)s sont regroupés dans la même salle de classe pour toute l'année ou selon les possibilités organisationnelles de l'école, ils ou elles sont retiré(e)s de la salle de classe, pour environ trois heures par semaine. En 7e et 8e années, les élèves identifié(e)s comme doué(e)s et surdoué(e)s se regroupent avec une enseignante-ressource pour environ deux heures par semaine.

Conclusion:

Dans le Conseil des écoles séparées catholiques du Timiskaming les facteurs suivants ont donc été déterminants pour mettre sur pied les programmes pour les élèves surdoué(e)s:

- les besoins et les intérêts des élèves surdoué(e)s;
- la préoccupation de certains membres du personnel enseignant face à la nécessité d'une programmation différenciée pour ces élèves;
- une direction d'école sensibilisée à la pédagogie des surdoué(e)s;
- une administration scolaire ouverte et encourageante;
- des personnes disponibles pour rédiger des programmes;

- un comité coordonnateur pour rédiger des grilles d'identification;
- un processus de sensibilisation et de formation des membres du personnel enseignant.

4. Approches organisationnelles

De la 4e à la 6e année, l'organisation des programmes veut permettre aux élèves de travailler aux niveaux I et II selon le modèle de l'enrichissement triadé de Joseph Renzulli.

En 4e année, le projet "Arc-en-ciel" offre à tous les élèves la possibilité de travailler individuellement, à leur rythme dans un ou plusieurs des soixante et un thèmes. Cela sera facilité si l'enseignante ou l'enseignant est un bon gestionnaire. Dès septembre, avant de lancer le projet, elle ou il pourra donc:

- Organiser la classe pour favoriser l'ordre et l'efficacité:

Coin du livre:
. dictionnaire
. livres de référence
. atlas
. cartes routières
. cartes murales

Coin d'écoute:
. tourne-disque
. magnétophone
. disques et cassettes
. écouteurs

Coin d'enregistrement

Coin d'art:
- colle
- ciseaux
- cartons variés
- papiers variés
- pâte à modeler
- plumes feutre
- corde
- assiettes de carton
- assiettes de polystyrène
- gouache
- pinceaux
- serviettes de papier
- pots
- laine
- retailles de tissu
- boîtes vides
- etc.

- Afficher sur de grands cartons les symboles indicateurs de la méthode d'exécution du travail. Cf. feuille "Symboles et vocabulaire employés" insérée au début de chaque thème;
- Afficher les symboles de correction choisis par la ou le titulaire;

- Donner à chaque élève:
  - . une cassette vierge
  - . une chemise ou grande enveloppe pour garder son projet;
- Réserver trois heures à l'horaire de l'élève;
- Informer les parents;
- Rencontrer les parents bénévoles;
- Faire vivre un ou deux thèmes à toute la classe afin de:
  - . expliquer les symboles
  - . préciser la méthode de présentation
  - . expliquer les niveaux de difficulté - comment les reconnaître; obligation de faire deux exercices par niveau
  - . motiver les élèves à commencer le projet individuellement
- Établir une routine face à la façon de disposer son travail, de demander de l'aide, de corriger, d'aller au Centre de Ressources, de remettre à l'ordre, etc.
- Inviter les élèves à se choisir un thème.

Durant le projet:

- Chaque élève travaille individuellement à un thème.
  Un climat de calme est encouragé.

- L'enseignante circule ou accueille les élèves à son bureau pour corriger le travail. Les trois premiers niveaux de difficulté, ceux de la connaissance, de la compréhension et de l'application sont évalués par une note ou par une lettre tandis que pour les niveaux d'analyse, de synthèse et d'évaluation des commentaires d'encouragement ou de clarification sont ajoutés.

- Les parents volontaires circulent pour aider à la compréhension des questions, pour guider dans un travail d'art ou pour écouter une réponse orale.

- Durant le temps réservé au projet "Arc-en-ciel", les élèves travaillent dans la salle de classe, au local d'arts ou au Centre de Ressources. La titulaire de classe, l'enseignante bibliothécaire ou des parents assurent la surveillance des activités en cours.

En 5$^{e}$ et 6$^{e}$ années, deux types d'organisation sont encouragés. Le premier regroupe, pour toute l'année, des élèves doué(e)s et surdoué(e)s dans la salle de classe. Le second s'adresse aussi à des élèves qui se retirent de la salle de classe à raison de trois heures par semaine.

En 5e année, le projet "Aurores boréales" permet aux élèves de travailler individuellement dans des fiches organisées sous quatre titres: Télé-moi, Agace-méninges, À la découverte et Ce que j'en pense. Au début de l'année, l'enseignante fait des exercices préparatoires au travail dans les fichiers: exercices de créativité, d'études de cas et de techniques de recherche. Les élèves travaillent ensuite dans le classeur de leur choix. Une feuille-contrôle permet à l'élève et à l'enseignant de faire le bilan du travail accompli.

En 7e et 8e années, les élèves sortent de la salle de classe pour environ quatre heures par semaine. Une enseignante-ressource en douance libérée à cet effet les guide afin de poursuivre le développement des niveaux supérieurs de la pensée ainsi que pour développer un thème de grande envergure. Progressivement, l'élève est initié(e) à adopter une approche intégrée et pluridisciplinaire.

## ORGANISATION DES PROGRAMMES EN DOUANCE-TIMISKAMING

| | 4e année | 5e année | 6e année | 7e, 8e année |
|---|---|---|---|---|
| Contenu | Projet "Arc-en-ciel" Thèmes organisés selon la taxonomie de Bloom | Projet "Aurores boréales" Exercices de niveaux supérieurs de la pensée | Projet "Au temple de la renommée" et "Au coeur d'une fleur" Projet de recherche inspiré du modèle de G. Betts (voir Volet V) | Recherche ou activités dy type III de Renzulli |
| Type d'enrichissement | À l'intérieur de la salle de classe, s'adresse à tous les élèves | Regroupement des élèves doué(e)s et surdoué(e)s dans une même salle de classe ou retrait par groupement | Regroupement des élèves doué(e)s et surdoué(e)s dans une même salle de classe ou retrait par groupement | Retrait par groupement |
| Temps accordé à l'horaire | 3 heures par semaine | 3 heures par semaine | 3 heures par semaine | 2 heures par semaine |
| Personnes responsables | - titulaire<br>- enseignante du Centre de Ressources<br>- parents bénévoles | - titulaire<br>- enseignante du Centre de Ressources | - titulaire ou/et enseignante-ressource libérée à 10%<br>- enseignante du Centre de Ressources | - enseignante-ressource libérée à 10% |

## 5. Ressources humaines

Le succès de la mise en oeuvre de programmes pour surdoué(e)s repose en grande partie sur des ressources humaines compétentes. Dans le Conseil des écoles séparées catholiques du Timiskaming aucun nouveau poste a été créé pour désigner une personne à la mise en oeuvre de programmes pour les surdoué(e)s. Les membres du comité coordonnateur ont été libérés de leurs fonctions d'enseignement pour environ quinze heures par an. C'est surtout l'exploitation maximale de personnes en place dans une école, ainsi que la distribution planifiée de tâches qui ont permis de réaliser une expérience pilote dans le domaine des programmes pour les surdoué(e)s.

Le tableau suivant résume les fonctions des personnes impliquées dans l'identification, la programmation et la mise en oeuvre de programmes pour les surdoué(e)s.

**TABLEAU DES RESSOURCES HUMAINES**
**AU NIVEAU DU CONSEIL**

| PERSONNES | FONCTIONS |
|---|---|
| 1. <u>Directeur général et surintendant des écoles</u> | - guider et encourager l'équipe coordonnatrice de l'école pilote<br>- recommander le projet au comité d'éducation du Conseil scolaire |
| 2. <u>Conseil scolaire</u> | - s'intéresser au projet pilote et l'approuver |
| 3. <u>Comité coordonnateur</u><br>formé du directeur général<br>1 directrice ou directeur d'école<br>1 représentante ou représentant de chacune des écoles française du Conseil | - se documenter dans le domaine de la douance<br>- préparer un guide de planification pour le Conseil<br>- rédiger des grilles d'identification pour les enseignantes et enseignants ainsi que pour les parents et les pairs<br>- faire l'inventaire des ressources pédagogiques disponibles dans les écoles<br>- planifier deux journées de développement professionnel |
| AU NIVEAU DE L'ÉCOLE PILOTE - 375 ÉLÈVES | |
| 4. Direction | - remplir le rôle de présidente du comité coordonnateur au sein du Conseil<br>- aider à la rédaction des programmes<br>- superviser la mise en oeuvre des programmes<br>- informer le personnel enseignant - "in service training" dans l'école pilote |

| PERSONNES | FONCTIONS |
|---|---|
| 5. Enseignante titulaire enseignant titulaire | - organiser le projet: horaire, matériel, parents bénévoles<br>- assister les élèves, les conseiller, les encourager, les critiquer, les évaluer<br>- superviser l'ensemble du projet dans sa classe |
| 6. Enseignante bibliothécaire libérée à 20 % pour les élèves surdoué(e)s | - rendre le matériel disponible aux élèves<br>- guider dans le travail de recherche<br>- inviter des personnes responsables de l'extérieur |
| 7. Animatrice culturelle | - inviter des personnes-ressources de l'extérieur<br>- évaluer le langage oral dans le projet "Arc-en-ciel" de 4e année |
| 8. Parents bénévoles | - guider dans la compréhension des questions<br>- aider pour les activités de bricolage et d'arts visuels<br>- servir de mentors |
| 9. Mentors | - encourager les élèves, les guider et les aider surtout au niveau des 7e et 8e années. |

6. Horaire

De la 4e à la 8e année, les programmes pour les surdoué(e)s sont à l'horaire de trois à quatre heures par semaine à chaque niveau. Dans la mesure du possible, l'horaire des surdoué(e)s est conjugué avec le temps disponible de l'enseignante bibliothécaire et avec les membres du personnel enseignant qui, durant leur temps de non-enseignement aident les surdoué(e)s.

7. Formation pédagogique en douance

Les principales activités de formation pédagogique offertes aux enseignantes et enseignants en exercice sont les suivantes:

a) Sessions de formation professionnelle animées par des invités lors de journées pédagogiques;

b) Stages et visites dans les classes d'expérimentation de projets pilotes dans le conseil et dans d'autres conseils;

c) Aide particulière en programmation par l'administration du conseil scolaire et par la direction de l'école pilote;

d) Participation aux conférences et ateliers offerts par les associations professionnelles et les universités dans le domaine de la douance.

8. Évaluation du programme

En 4e année, le programme est évalué de plusieurs façons:

a) par l'enseignante qui a adopté le code suivant pour corriger les niveaux de connaissance, de compréhension et d'application:

C - bien

C✓ - réponse bien - corrige tes fautes

X - mal

⟶ - complète la réponse

✓ - fautes à corriger

Les niveaux d'application, d'analyse et de synthèse sont évalués par des commentaires ajoutés par l'enseignante. L'ensemble du rendement de l'élève est inscrit sur le formulaire de rendement et est jugé

b) d'après l'intérêt et le rendement des élèves surdoué(e)s dans la classe. Ces élèves font quelques thèmes en profondeur, tandis que la majorité des élèves effleurent les thèmes. L'implication à la tâche et la réussite des surdoué(e)s sont des critères indéniables.

c) selon une grille d'évaluation préparée pour évaluer surtout l'intérêt des élèves.

De la 5$^{e}$ à la 8$^{e}$ année, l'enseignante ou l'enseignant évaluent les programmes par des commentaires ou par des points selon le type d'activité réalisée par l'élève.

## 2. La douance aux écoles catholiques du Grand Toronto

### 1. Historique

La politique du Conseil des écoles catholiques du Grand Toronto a toujours été d'offrir aux élèves francophones sous sa juridiction des chances égales de s'instruire en respectant leurs besoins et leurs capacités conformément aux grandes lignes tracées dans Les années de formation et les programmes-cadres du Conseil des écoles catholiques du Grand Toronto. Il s'avère donc essentiel qu'un conseil scolaire offre à des élèves aux talents exceptionnels une programmation différente et adaptée qui favorise le développement maximum de l'élève.

En septembre 1981, le Conseil des écoles catholiques du Grand Toronto a donné à une enseignante la responsabilité d'établir un programme, "retraits par groupement", pour les élèves francophones surdoué(e)s des niveaux 5, 6, 7 des cinq écoles catholiques de langue française. En septembre 1983, le Conseil ajoute un enseignant à 50% du temps, ce qui permet d'offrir un programme pour les élèves des niveaux 5, 6, 7 et 8. En 1984, une enseignante est assignée à temps complet au poste de personne-ressource pour les programmes d'enrichissement.

## 2. Philosophie

En Ontario tout(e) enfant a droit à une éducation répondant à ses besoins. La déclaration des droits de l'enfant nous dit qu'il ou elle a: "... droit aux moyens permettant de se développer d'une façon saine et normale sur le plan physique, intellectuel, moral, spirituel et social". Tout progrès doit permettre à l'élève de dépasser les buts établis par les programmes sans toutefois diminuer, chez celui ou celle qui n'y parvient pas, l'estime de soi, la confiance en soi - PIJI.

Les programmes et les services pour l'enfance surdouée reposent sur un nombre de concepts présentés dans les documents du ministère de l'Éducation de l'Ontario.

"La politique du gouvernement de l'Ontario veut que tout enfant ait l'occasion de se développer le mieux possible selon ses talents et ses besoins. Au nom de la communauté scolaire et de toute la population, le gouvernement s'engage à soutenir un régime d'éducation qui développe des aptitudes de base, les connaissances et les attitudes, qui cherche à assurer aux enfants une vie aussi pleine que possible aux cycles primaire et moyen et qui stimule l'épanouissement de chaque enfant de façon qu'il puisse poursuivre sa formation de manière satisfaisante et partager la vie de la collectivité avec compétence, intégrité et bonheur".

De plus le document ajoute ce qui suit:

"La nécessité de faire acquérir aux élèves les moyens qui leur permettront de participer pleinement et avec sagesse à la vie de la province et du pays peut se manifester de différentes manières, par l'étude de diverses disciplines. Il convient donc que chaque école adapte son programme aux besoins, aux intérêts et aux aptitudes des élèves de la collectivité qu'elle dessert". -(Circulaire H.S.I. - 1979-81)

"On encouragera les élèves surdoué(e)s à profiter des cours renforcés de niveau avancé spécialement conçus pour eux et pour elles, lorsqu'il est possible de les offrir. Ces cours comprendront diverses expériences d'apprentissage." ( H.S.I. - 1979-81)

Les parents réclament, avec droit, un enseignement qui répond aux besoins spécifiques et qui favorise le développement maximum de leurs enfants.

On reconnaît que l'enfant progresse à son propre rythme, selon ses propres forces et ses faiblesses. Il s'avère donc essentiel que le C E C G T offre à ses élèves francophones aux talents exceptionnels une programmation différente et adaptée. Cette programmation doit permettre l'évolution du meneur aussi bien que la créativité du penseur.

## 3. Le groupe visé

Le programme spécialisé en douance est présentement offert aux élèves surdoué(e)s des 5e - 6e - 7e et 8e années des cinq écoles catholiques de langue française. Les élèves surdoué(e)s qui participent aux activités du programme sont celles et ceux qui sont identifiés et placés par le comité d'identification de placement et de révision.

## 4. Approche organisationnelle

Le Conseil préconise pour les élèves surdoué(e)s des écoles de langue française l'approche qu'on appelle "les retraits par groupement":

- un regroupement des élèves surdoué(e)s des niveaux 5e, 6e, 7e, et 8e à l'intérieur d'une même école pour leur permettre de participer à des activités d'enrichissement autres que les activités de la salle de classe régulière;
- des activités d'enrichissement se tiennent à raison d'une journée par semaine;
- un enseignant responsable de l'éducation des surdoué(e)s voit à l'élaboration et à la mise en oeuvre du programme et maintient une étroite communication avec la ou le titulaire de la classe régulière.

Cette approche permet également d'exploiter d'autres approches qui lui sont compatibles, par exemple, les retraits par groupement permettent des activités d'enrichissement, des études indépendantes et des projets communautaires.

Les élèves qui sont inscrit(e)s au programme se rendent au Centre d'enrichissement situé à l'école Ste-Madeleine, une fois par semaine. Ils ou elles empruntent le système de transport en commun depuis leur demeure jusqu'au Centre.

## 5. Schéma organisationnel

Qui? : les surdoué(e)s identifié(e)s des niveaux 5-6-7-8 des cinq écoles de langue française

Quand? : une journée entière par semaine pour chaque niveau

Où? : au Centre de ressources des surdoué(e)s

Transport? : le Conseil scolaire défraie le coût du transport par le recours du système de transport en commun

Personnel? : 1 enseignante pour les niveaux 5, 6, 7 et 8
1 enseignante-ressource en enrichissement

6. Rôle de l'enseignante-ressource en douance

Les tâches principales de l'enseignante-ressource sont les suivantes:

a) initier les enseignantes et les enseignants qui n'ont pas participé à la programmation afin qu'elles ou ils puissent comprendre le pourquoi et le comment des habiletés intégrées au programme régulier;

b) administrer et interpréter (avec la ou le titulaire) Otis-Lennon de la 1re à la 8e année afin de découvrir les forces et les faiblesses des élèves. Il est important que l'enseignante ou l'enseignant voit l'élève comme un "tout" mais qu'elle ou il réalise aussi que dans ce "tout" il peut y avoir place pour un enrichissement même chez l'élève qui éprouve certaines difficultés d'apprentissage ou chez l'élève dont le comportement laisse à désirer;

c) préparer des activités d'enrichissement afin de pourvoir aux besoins des élèves;

d) présenter ces activités aux enseignantes ou enseignants et aux bibliothécaires afin d'en voir l'utilité et pouvoir s'en servir dans la salle de classe avec les élèves qui ont besoin d'enrichissement;

e) travailler avec la bibliothécaire afin de prévoir et de préparer des activités d'enrichissement. Il est important de faire une planification à long terme car une fois que l'élève a acquis les connaissances du programme régulier il faut le ou la diriger vers une étude approfondie en faisant appel aux habiletés de la pensée (taxonomie, résolution de problèmes, pensée critique, habiletés de recherche). Ceci demande une étroite collaboration avec les deux conseillères;

f) planifier (avec la ou le titulaire) des visites enrichissantes pour certain(e)s élèves de la classe régulière;

g) trouver des mentors qui partageraient leur expertise avec les élèves de la classe régulière;

h) visiter fréquemment les enseignantes et les enseignants afin de garder "la flamme d'enrichissement" allumée;

i) initier l'enseignante ou l'enseignant en douance au dépistage des élèves surdoué(e)s des niveaux 5, 6, 7, 8;

j) aider l'enseignante ou l'enseignant en douance à la planification à long terme (pour l'année) et à court terme (pour un mois) afin de ne pas manquer le bateau. Il faut savoir <u>où</u> on va et <u>pourquoi</u>;

k) travail de bureau (lettres, dossiers des élèves), organisation du dépistage;

l) recevoir une certaine formation en assistant à des ateliers pour les surdoué(e)s;

m) animer des ateliers pour les enseignantes et les enseignants;

n) voir à l'évaluation, avec les bibliothécaires et les titulaires des unités d'enrichissement.

## 3. La douance au Centre d'enrichissement à De-La-Salle

### 1. Historique

Le 22 juin 1982, le Conseil scolaire d'Ottawa accepte de procéder à la restructuration de ses écoles secondaires françaises à cause de la dénatalité. Un comité d'étude cerne les approches possibles et un rapport est présenté au Directeur de l'enseignement le 10 novembre 1982.

En plus d'une série de recommandations touchant l'ensemble des écoles secondaires françaises du Conseil scolaire d'Ottawa, le rapport suggère l'établissement d'un centre d'enrichissement pour ses élèves surdoué(e)s francophones du palier secondaire et place le centre à l'école secondaire De-La-Salle en raison de sa vocation académique et de son accessibilité à toute la population francophone; de plus, l'emplacement géographique du Centre d'enrichissement, au coeur de la ville d'Ottawa, lui assure un accès rapide et facile à la majorité des ressources communautaires.

Les recommandations sont acceptées et le programme d'enrichissement commencera en septembre 1983 au niveau de la 9$^{e}$ et de la 10$^{e}$ année. En septembre 1984 débutera le programme de la 11$^{e}$ année; celui de la 12$^{e}$ et de la 13$^{e}$ année est prévu pour des dates ultérieures.

En prévision de la mise en oeuvre du centre d'enrichissement, le Conseil scolaire d'Ottawa nomme en janvier 1983 une coordonnatrice qui doit planifier les premières étapes du projet. En janvier 1984, le Conseil scolaire d'Ottawa crée un poste parallèle du côté anglophone.

2. Philosophie

Le Conseil scolaire d'Ottawa s'engage en 1978, à assurer à chacun(e) de ses élèves la chance de développer son potentiel au maximum en tant qu'individu et en tant que membre d'une société. Le programme du Centre d'enrichissement est donc une actualisation logique et essentielle de cet engagement.

Le Centre veut offrir à l'élève surdoué(e) francophone une programmation qui, tout en répondant aux exigences du ministère, crée un climat d'apprentissage propice au développement optimal de son potentiel intellectuel. Il permet aux élèves, par une interaction quotidienne, de partager leur goût de l'étude et leur souci de l'excellence.

Le Centre d'enrichissement veut offrir un programme fondé sur trois types d'interventions pédagogiques: l'enrichissement (l'augmentation des connaissances et l'importance accordée aux objectifs supérieurs de la pensée), l'approfondissement (l'intégration plus poussée de certaines connaissances axées surtout sur des centres d'intérêts personnels) et l'accélération (le rythme de l'acquisition des connaissances).

Parce qu'il s'adresse tout d'abord à une adolescente normale ou à un adolescent normal au potentiel supérieur à la moyenne, le Centre d'enrichissement de l'école secondaire De-La-Salle veut offrir un programme qui tient compte de toutes les dimensions de l'élève et qui lui assure à la fois une intégration partielle dans une école régulière et une ségrégation par un regroupement avec des pairs.

3. Groupe visé

D'après le ministère de l'Éducation (1978), l'élève surdoué(e) désigne celui ou celle qui possède un degré supérieur d'aptitudes intellectuelles et qui a un rendement tellement supérieur aux autres de la classe qu'il ou elle requiert une programmation différente.

L'élève inscrit(e) au Centre d'enrichissement de l'école secondaire De-La-Salle doit donc exceller dans plusieurs des domaines suivants: aptitude intellectuelle supérieure (ce critère doit être présent), aptitude supérieure d'investissement à la tâche, aptitude créatrice supérieure, confiance en soi et maturité dans les relations interpersonnelles.

Le programme de chaque élève est individualisé en fonction du potentiel supérieur de l'élève et de son niveau d'habiletés acquises dans les matières spécifiques.

Le programme s'adresse tout d'abord à la population francophone du palier secondaire vivant dans les confins du Conseil scolaire d'Ottawa. Le service de psychologie du Conseil définit les élèves ayant une aptitude intellectuelle supérieure comme étant 3% de sa population; conséquemment, le Centre d'enrichissement accueille actuellement de 20 à 25 élèves à chacun de ses niveaux.

## 4. Approche organisationnelle

### a) Type d'organisation

Le prototype du Centre d'enrichissement de l'école secondaire De-La-Salle en est un de semi-intégration. Cette formule consiste à regrouper les élèves surdoué(e)s de chaque niveau scolaire en vue de leur dispenser un enseignement enrichi et approfondi dans certaines matières scolaires tout en leur permettant de s'intégrer le plus naturellement dans une école secondaire régulière.

D'une part le Centre se trouve intégré à l'école académique, ce qui lui donne accès à tous les services d'une école secondaire régulière de langue française du Conseil scolaire d'Ottawa; d'autre part, le Centre demeure un module autonome ayant un ensemble pédagogique et fonctionnel qui lui soit propre, ce qui lui permet d'offrir un programme axé sur les besoins spécifiques d'un groupe homogène. Il permet aux élèves,

par une interaction quotidienne, de partager leur goût de l'étude et leur souci de l'excellence.

Des classes d'enrichissement sont garanties aux élèves dans les cours de français, d'english, de mathématiques, de sciences, de géographie et d'histoire à chacun des niveaux scolaires; pour la balance de leur programme, les élèves s'intègrent aux autres élèves de l'école.

Le Centre d'enrichissement offre un programme fondé sur trois types d'intervention pédagogique; l'accélération (le rythme de l'acquisition des connaissances), l'enrichissement (l'augmentation des connaissances et l'importance accordée aux objectifs supérieurs: compréhension, application, synthèse et évaluation) et l'approfondissement (l'intégration plus poussée de certaines connaissances axées surtout sur des centres d'intérêts personnels).

Les élèves d'une même année inscrit(e)s au Centre d'enrichissement suivent leur programme-cadre ensemble. Celui-ci comprend une série de cours obligatoires qui varient selon l'unité; les cours d'études sont ceux du niveau avancé (enrichi) ce qui permet à l'enseignante et à l'enseignant d'adopter des stratégies pédagogiques axées à la fois sur le potentiel supérieur de l'élève et sur son niveau d'habiletés acquises dans cette matière. L'élève dont le degré de compétence dans une ou un ensemble de matières est déjà au niveau supérieur pourrait suivre

au besoin ou par goût des études personnelles, un programme autodidacte ou des cours par correspondance; par contre l'élève qui éprouve de la difficulté dans une ou plusieurs matières recevra de l'aide individuelle pour lui permettre d'y atteindre un niveau supérieur de compétence.

Tout en présentant un encadrement pédagogique, le Centre veut permettre à l'élève surdoué(e) francophone une ouverture sur le monde. Certaines formes plus particulières d'enrichissement viendront donc compléter le programme de l'élève: mini-cours d'enrichissement à l'université ou au collège, expériences pratiques (activités parascolaires et périscolaires), mentors, banque humaine d'adultes surdoués de la communauté, clubs de lecture, remue-méninges, séminaires, auto-apprentissage, excursions, camps de leadership et plusieurs autres.

b) **Fonctions, tâches, postes:**

Tel qu'illustré dans le rapport qui en faisait la recommandation, le programme de l'école secondaire De-La-Salle est le suivant:

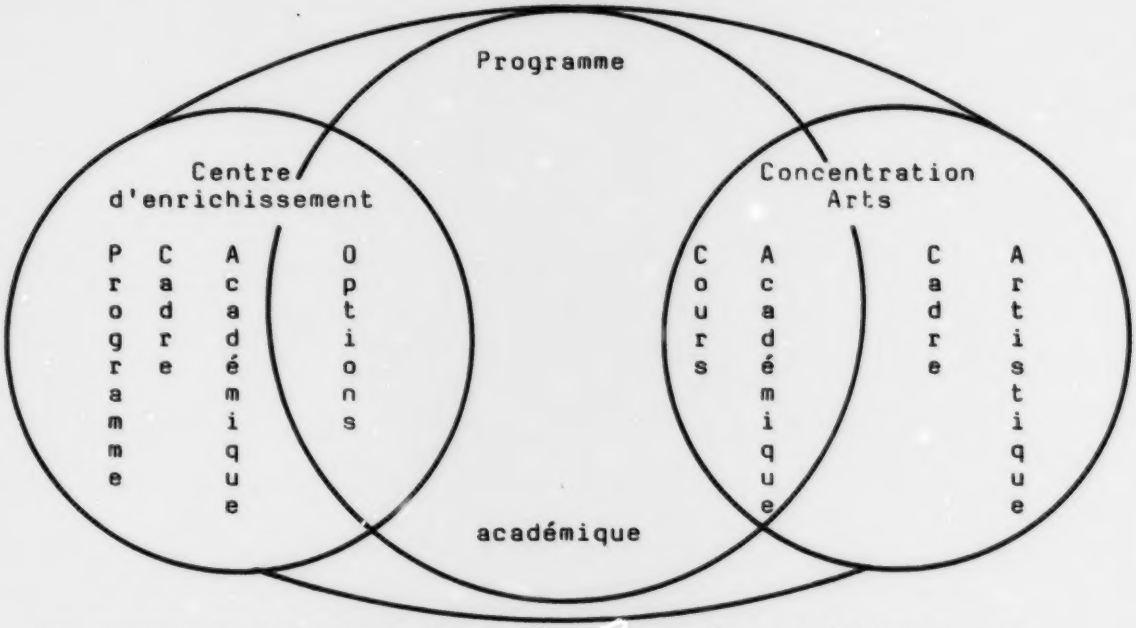


La structure administrative alors proposée est la suivante:

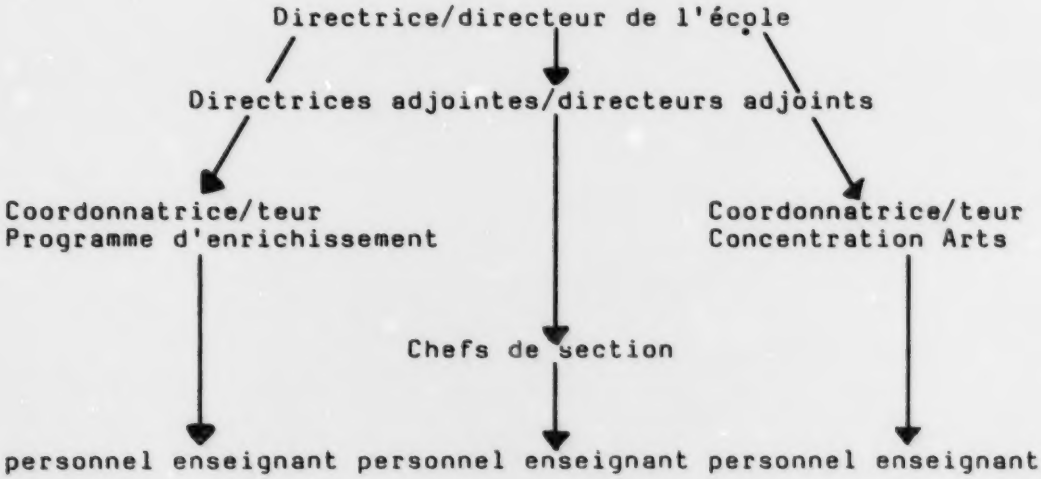

**c) La coordonnatrice:**

Le rapport du 10 novembre 1982 recommandait "qu'un coordonnateur du programme d'enrichissement soit nommé dès décembre 1982 afin de coordonner sous l'autorité du directeur d'école la programmation des cours, les besoins en personnel, la publicité, la sélection et l'inscription des candidats".

En septembre 1983, lorsque l'école secondaire De-La-Salle débute son programme d'enrichissement pour le Conseil scolaire d'Ottawa, la coordonnatrice demeure à l'école afin d'assurer l'intégration de l'élève au Centre d'enrichissement et à l'école en général, et aider la direction de l'école à maintenir les liens avec les parents des élèves du Centre et au niveau de la communauté, avec les élèves en général; de plus elle voit à établir une relation d'aide avec les enseignantes et enseignants du Centre surtout, mais aussi avec celles et ceux de l'école en général et du Conseil au besoin, à élaborer le programme du Centre avec la direction et les enseignantes et enseignants et à y implanter le Centre d'enrichissement à long terme.

Il est possible que le rôle de la coordonnatrice évolue en fonction des besoins futurs du Centre d'enrichissement, de l'école secondaire De-La-Salle qui l'abrite et du Conseil scolaire d'Ottawa. Un poste parallèle existe du côté anglophone du Conseil.

**d) Les enseignantes et les enseignants**

Le même rapport fait la recommandation suivante face au personnel enseignant du Centre d'enrichissement: "Les enseignants qui font la demande pour oeuvrer dans un tel centre doivent être prêts à endosser pleinement la philosophie de l'école, accepter de travailler à l'élaboration de programmes spécifiques d'enrichissement, faire l'objet d'in-service qui les prépare à leur tâche, accepter de travailler en équipe puisque dans ce groupe, l'interdisciplinarité sera un facteur important."

Le rapport ajoute qu'"à partir de 1985, ce personnel devra posséder les qualifications spéciales requises par le ministère."

À cette fin, la coordonnatrice établit de concert avec l'Université d'Ottawa un programme de formation qui assure aux enseignantes et enseignants intéressés une sensibilisation aux besoins des élèves surdoué(e)s tout en leur accordant la partie II du cours "Enfance en difficulté". Un professeur de la Faculté d'Éducation assure aux enseignantes et enseignants l'aspect théorique de leur formation et la coordonnatrice du Centre travaille avec eux l'aspect pratique qui leur permet en même temps de présenter leur practicum à l'Université.

Au niveau secondaire, plusieurs matières révèlent un caractère de spécialisation; les enseignantes et enseignants responsables de ces cours doivent donc approfondir leurs connaissances

dans des domaines bien déterminés. D'un côté, ceci devient une force pour l'élève surdoué(e) qui peut y retrouver son premier mentor; d'un autre côté, ceci devient une difficulté puisque l'élève peut difficilement combiner des intérêts, faire des recherches approfondies dans plus d'une matière à la fois... non parce que les enseignantes et enseignants s'y opposent mais plutôt parce que la structure présente certaines difficultés.

Afin de remédier à ces difficultés, les enseignantes et enseignants donnent un ou deux cours au Centre d'enrichissement dans leur domaine de spécialisation; le reste de leur horaire est comblé par des cours de l'école académique. En accord avec la direction de l'école, des rencontres hebdomadaires avec la coordonnatrice du Centre permettent aux enseignantes et enseignants d'un même niveau d'assurer l'interdisciplinarité, la multidisciplinarité et le partage des habiletés supérieures de la pensée à l'intérieur de leurs cours respectifs, soit le français, l'anglais, les mathématiques, les sciences et une science sociale.

À ces cinq enseignantes et enseignants de matière spécialistes tant dans leur matière académique que dans le domaine de l'élève surdoué(e), s'ajoute le soutien de deux enseignantes et enseignants du cours d'Initiation à la recherche et de l'Éducation spéciale.

À cause de la philosophie de base de l'école secondaire De-La-Salle, tous les élèves suivent un programme d'études générales

à la voie avancée (à l'occasion enrichie). Le cours d'Initiation à la recherche veut donc leur assurer une préparation solide à un programme académique exigeant au niveau secondaire. Sous la tutelle d'une enseignante ou d'un enseignant qui connaît la méthodologie de la recherche et le processus du développement de la pensée, mais dans un cours qui dépasse les cadres des matières habituelles, l'élève est initié(e) aux différents modes de recherche; il ou elle apprend à poser un problème, à développer des stratégies de recherche et à explorer son propre potentiel.

Pour l'élève du Centre d'enrichissement, le cours devient le véhicule lui permettant et encourageant l'intégration de plusieurs matières, l'exploration de centres d'intérêts personnels et une porte ouverte à l'étude autodidacte. De plus, l'enseignante ou l'enseignant de ce cours le verra fonctionner dans plusieurs matières et l'accompagnera dans ses recherches.

L'enseignante ou l'enseignant responsable de l'Éducation spéciale devient pour chacun des enseignantes et enseignants du Centre d'enrichissement, une aide pédagogique supplémentaire. Ainsi, l'élève du Centre qui éprouve des difficultés dans une ou plusieurs matières au niveau des habiletés fondamentales pourra bénéficier d'un programme de récupération qui tient compte de son potentiel élevé. Ce service peut être d'un grand service surtout pour l'élève surdoué(e) non-productrice ou non-producteur, ou en voie de le devenir.

5. Horaire

a) 9e année:

Les élèves inscrit(e)s au Centre d'enrichissement en 9e année suivent les cours du programme-cadre ensemble et les cours optionnels avec l'ensemble de l'école.

. Programme-cadre:

| | |
|---|---|
| Français | 1 crédit |
| Anglais | 1 crédit |
| Géographie | 1 crédit |
| Mathématiques | 1 crédit |
| Sciences | 1 crédit |
| Informatique | ½ crédit |
| Développement de la personne | ½ crédit |
| Initiation à la recherche | ½ crédit |

et un cours d'Éducation physique (½ crédit) pris avec les autres élèves de l'école

. Cours optionnels:

A- Exploration artistique: l'élève choisit l'un des deux cours suivants:

| | |
|---|---|
| Arts visuels | ½ crédit |
| Musique | ½ crédit |

B- Exploration personnelle: l'élève choisit deux options de ½ crédit parmi la liste suivante: dactylo, 2e cours d'Éducation physique, sciences familiales, technologie résidentielle, valeurs humaines, valeurs humaines et chrétiennes.

**b) 10e année:**

En 10e année, les élèves inscrit(e)s au Centre d'enrichissement suivent les cours du programme-cadre ensemble et les cours optionnels avec l'ensemble de l'école.

. Programmes-cadre:

| | |
|---|---|
| Français | 1 crédit |
| Anglais | 1 crédit |
| Histoire | 1 crédit |
| Mathématiques | 1 crédit |
| Sciences | 1 crédit |
| Informatique | ½ crédit |

. Cours optionnels:

Les élèves du Centre d'enrichissement de 10e année doivent étudier une troisième langue qui peut être, à leur choix, le latin, l'espagnol ou l'allemand.

Le reste de l'horaire des élèves du Centre est complété par une série de cours offerts à l'école académique tels l'Art dramatique, Lecture efficace, Traitement de texte, Entretien d'auto de même que la suite des cours optionnels offerts en 9e année.

c) 11e année:

Au cycle supérieur, les élèves de l'école De-La-Salle peuvent choisir une concentration mathématiques-sciences ou une concentration humanités; de plus, chaque élève doit accomplir un projet d'implication sociale. Le reste de l'horaire de l'élève est complété par une série de cours optionnels.

Actuellement, le programme-cadre des élèves de la 11e année du Centre d'enrichissement veut combiner les deux concentrations par les cours suivants:

| | |
|---|---|
| Français | 1 crédit |
| Anglais | 1 crédit |
| Mathématiques | 1 crédit |
| Chimie | 1 crédit |
| Les grandes civilisations | 1 crédit |
| Projet d'implication sociale | |

Il est cependant à prévoir que le Centre d'enrichissement au cycle supérieur adoptera plutôt un modèle d'enrichissement intégré.

## 6. Évaluation du programme

Le Centre d'enrichissement de l'école secondaire De-La-Salle du Conseil scolaire d'Ottawa n'a pas encore terminé sa première année d'existence. Une évaluation complète est prévue à la fin de sa deuxième année.

Une évaluation a cependant été tentée sous forme de sondage auprès des parents et des élèves afin de cerner les forces et les faiblesses après cette première année. Les enseignantes et enseignants du Centre ont aussi été invités à faire un retour sur cette première année par le biais de plusieurs rencontres.

## III - LA FORMATION DU PERSONNEL

L'élaboration et la mise en oeuvre d'un programme pour les surdoué(e)s et les talentueux(euses) impliquent la participation d'un personnel diversifié: administratrices/administrateurs, coordonnatrices/coordonnateurs, conseillères/conseillers, enseignantes et enseignants, parents. D'autre part, la procuration de ces programmes et services spéciaux affecte l'ensemble du personnel d'un conseil scolaire ou d'une école. En conséquence, tout plan de formation du personnel en fonction de l'élaboration et de la mise en oeuvre de ces programmes et services nécessite:

- la formation du personnel responsable (administratrices et administrateurs);
- la formation des intervenants spécialisés;
- la sensibilisation et le perfectionnement du personnel-enseignant.

### 1. Les administrateurs

Par administrateur, on entend toute personne qui détient un poste de commande ou un poste de conseiller. Ce sont les surintendantes/surintendants, les coordonnatrices/coordonnateurs, les directrices/directeurs d'école, les chefs départementaux, les conseillères/conseillers pédagogiques ainsi que leurs adjointes/adjoints.

Ces personnes assument des fonctions de leader et elles constituent la clé du succès du programme spécial pour les surdoué(e)s et les talentueux(euses). Elles doivent établir la philosophie du conseil quant à cet enseignement particulier; elles doivent constituer l'équipe qui préparera les paramètres organisationnels et pédagogiques du programme et qui verra à mettre en place les structures qui faciliteront sa mise en oeuvre.

La formation de ces personnes met l'accent sur la planification et l'administration des programmes en douance. Il est absolument essentiel au succès du programme que les administratrices et administrateurs le connaissent en détail. Elles ou ils doivent connaître les formules et les procédures d'identification des élèves surdoué(e)s et talentueux(euses), les rôles des divers intervenants, la façon d'impliquer les parents et les moyens de promouvoir l'engagement des enseignantes et enseignants.

Les administratrices et les administrateurs devraient participer à des séances d'information et de formation offertes par des spécialistes dans le domaine de la douance. Chaque session pourrait durer deux jours et être espacée de deux semaines de façon à permettre, pour chaque conseil un début d'application pratique des connaissances acquises durant les sessions de formation.

Voici les objectifs qui pourraient être atteints pour chaque session.

1re session

a) Connaître et comprendre diverses définitions de l'élève surdoué(e) et talentueux(euse);
b) Connaître et comprendre les caractéristiques des élèves surdoué(e)s;
c) Connaître et comprendre les besoins de ces élèves, l'impact de leurs caractéristiques sur leur formation;
d) Connaître et comprendre les problèmes des élèves surdoué(e)s.

2e session

a) Connaître et comprendre les processus de dépistage et d'identification des élèves surdoué(e)s et talentueux(euses);
b) Connaître et comprendre les instruments de dépistage et d'identification;
c) Connaître et comprendre les modifications à apporter au programme scolaire en fonction de la formation des élèves surdoué(e)s et talentueux(euses);
d) Connaître les ressources pédagogiques, le matériel didactique et les manuels convenant à l'éducation des élèves surdoué(e)s et talentueux(euses).

**3e session:**

a) Connaître et comprendre les modalités organisationnelles qui favorisent l'enseignement aux élèves surdoué(e)s et talentueux(euses);
b) Connaître et comprendre les procédures administratives qui facilitent la mise en oeuvre du programme pour les élèves surdoué(e)s et talentueux(euses).

Les activités d'intégration et d'application durant les intersessions pourraient porter sur les thèmes suivants:

a) Élaborer une définition de l'élève surdoué(e) propre au conseil ou à l'école;
b) Développer une philosophie de l'éducation des élèves surdoué(e)s;
c) Préparer un processus d'identification;
d) Élaborer les diverses formules administratives pour la mise en oeuvre des programmes et services.

À l'annexe I de ce volet est incluse une grille qui pourra guider la réflexion des administratrices et administrateurs quant aux programmes et services à offrir aux élèves surdoué(e)s et talentueux(euses).

## 2. L'enseignante ou l'enseignant-ressource en douance: l'agent multiplicateur

La formation du personnel enseignant dans le domaine de la douance doit tenir compte des visées suivantes:

- que chaque classe se devrait d'être un lieu d'enrichissement;
- que, de par le mouvement d'insertion des élèves en difficulté dans les classes régulières, chaque enseignante et enseignant aura à composer avec des élèves surdoué(e)s et talentueux(euses);
- que chaque enseignante et enseignant bénéficiera des programmes et services offerts en fonction de l'éducation des élèves surdoué(e)s;

C'est un fait que chaque enseignante et enseignant devrait acquérir de solides connaissances dans le domaine de la douance.

D'un point de vue pratique, chaque titulaire ne peut se spécialiser dans les diverses sphères du domaine de l'éducation. En conséquence, les conseils scolaires doivent voir à la formation d'un noyau d'enseignantes et d'enseignants qui se feront les propagateurs des méthodes d'enseignement aux élèves surdoué(e)s et talentueux(euses) de leur territoire.

Les agents multiplicateurs ou propagateurs devront recevoir une solide formation qui couvrira tous les éléments du domaine de la douance et du talent. Les administratrices et administrateurs devront au préalable procéder aux choix de ces enseignantes et enseignants selon des critères de sélection établis d'avance et devront choisir la formule de formation pertinente.

a) Le choix des agents multiplicateurs:

Pour le succès de la propagation, le conseil scolaire devrait choisir une enseignante ou un enseignant pour chacune des écoles de son territoire.

Ce choix devrait se baser sur la volonté réelle des enseignantes et enseignants de s'engager dans l'étude de la douance et dans toutes les conséquences d'action qui découlent de cette volonté.

Les personnes choisies devraient démontrer déjà certaines caractéristiques nécessaires à cette forme d'enseignement ou devraient au moins manifester leur volonté de les acquérir.

L'enseignante ou l'enseignant qui a la tâche spécifique de promouvoir les programmes en douance à l'école doit posséder les qualités et les compétences propres au domaine; entre autres, elle ou il doit:

a) Connaître à fond:

- le domaine de la douance;
- les méthodes de résolution de problèmes et les méthodes de recherche;
- les stratégies et les techniques appropriées à l'enseignement aux élèves surdoué(e)s et talentueux(euses).
- les processus d'apprentissage;
- l'élaboration de programmes pour ces élèves;
- l'individualisation de l'enseignement.

. Être chaleureux(euse) et sincère:

- vis-à-vis des différences individuelles et du non-conformisme des élèves surdoué(e)s et talentueux (euses);
- vis-à-vis les parents, les collègues et toute autre personne-ressource.

. Être créateur(trice) habile, ingénieux(euse) et flexible:

- quant aux méthodes provocatrices du développement des processus de pensée supérieure et des talents divers;
- quant à l'aménagement de la salle de classe;
- quant aux modifications des programmes;
- quant à la localisation et l'emploi des ressources humaines et matérielles.

. Avoir une ouverture d'esprit

b) La formation des agents multiplicateurs

Plusieurs formules peuvent être employées pour la formation des agents multiplicateurs: ateliers, mini-cours, sessions intensives, journées pédagogiques... Cependant, vu l'importance à accorder à cette formation, la voie la plus sûre et la plus efficace pour atteindre les objectifs de cette formation consiste à passer par la formule des cours de perfectionnement offerts par les universités dans le cadre des qualifications additionnelles. Ces cours constituent les exigences de base.

Considérant le rôle que ces enseignantes et enseignants sont appelés à jouer au niveau du conseil et de l'école, leur formation comportera des cours avancés en douance. Les programmes de deuxième cycle offerts par certaines universités

(en douance) ainsi que les stages spécialisés présentés par des autorités reconnues dans le domaine permettront aux agents multiplicateurs d'acquérir les compétences pour en faire des leaders efficaces.

### 3. Le personnel enseignant

Une bonne planification de programme qui inclut un plan de perfectionnement professionnel est l'élément clé pour assurer le succès d'un programme d'éducation pour les élèves surdoué(e)s. Ce programme de perfectionnement doit s'inscrire dans le cadre d'un plan pluriannuel. Ce plan de perfectionnement se doit d'être gradué, continu; il faut commencer au niveau de la compétence des enseignantes et enseignants relativement au domaine de la douance.

Pour réaliser une formation efficace du personnel enseignant, le programme de perfectionnement doit prévoir les trois niveaux d'activités qui suivent:

a) La sensibilisation de toutes les enseignantes et de tous les enseignants par un survol du domaine de la douance:
   - concept absolu ou relatif
   - évolution de la définition
   - caractéristiques et besoins des élèves surdoué(e)s

- identification
- intervention pédagogique

Cette activité se fait au niveau de l'école ou d'un groupe d'écoles par l'agent multiplicateur qui se joint à une personne-ressource du conseil scolaire ou d'autres institutions (ministère de l'Éducation, universités,...). Une série d'ateliers à présentations diversifiées réussirait à sensibiliser l'ensemble du personnel enseignant.

b) Le perfectionnement du personnel des classes régulières en incitant les enseignantes et les enseignants

- à observer, à reconnaître et à dépister des comportements de douance
- à bien remplir les grilles d'observation
- à modifier des situations d'apprentissage afin qu'elles soient plus adaptées aux besoins des élèves surdoué(e)s
- à utiliser des stratégies d'enseignement variées
- à créer un environnement stimulant
- à améliorer l'art de questionner
- à apporter du support affectif aux élèves surdoué(e)s
- à organiser le programme scolaire

c) Le perfectionnement du personnel (enseignantes et enseignants) pour élèves surdoué(e)s en organisant différents ateliers qui ont pour objectif:

. d'aider les enseignantes et les enseignants à différencier et condenser le programme scolaire

a) au niveau du contenu:

- expériences exploratoires pour dépister les intérêts
- expériences d'apprentissage visant la généralisation, la théorie, le principe...
- étude de thèmes de grande envergure

b) au niveau du processus:

- activités d'apprentissage aux niveaux supérieurs de la pensée: analyse, synthèse, évaluation
- activités d'apprentissage pour développer la pensée logique, critique, créatrice

c) au niveau du produit:

- interaction, contenu et processus
- croissance cognitive et affective

d) au niveau du milieu scolaire:

- milieu centré sur les intérêts des élèves
- milieu ouvert à la flexibilité et la mobilité
- milieu propice au fonctionnement autonome
- milieu propre à l'expression créatrice

- de former les enseignantes et les enseignants afin qu'elles ou ils puissent aider les élèves surdoué(e)s à:
  a) fonctionner à des niveaux de pensée plus élevés
  b) développer la pensée critique
  c) résoudre des problèmes de façon créative
  d) développer la pensée divergente
  e) utiliser des méthodes de recherche poussées
  f) trouver les ressources disponibles nécessaires
  g) devenir des élèves autonomes au niveau de leur apprentissage
  h) s'auto-évaluer
  i) résoudre de vrais problèmes

## ANNEXES

## IV - LA DOUANCE: OUTILS D'ADMINISTRATION

### TABLEAU DU CONTENU


1. Identification des besoins aux niveaux des écoles et du conseil scolaire

2. Horaire type d'une journée scolaire en douance

3. Sondage auprès des parents

4. Demande d'admission

5. Formulaire d'évaluation de programme par l'enseignante ou l'enseignant

6. Formulaire d'évaluation de programme par l'élève

7. Lettres types destinées aux parents
   - Demande d'assentiment à l'évaluation
   - Communication aux parents-programme en douance
   - Convocation des parents
   - Communication de l'acceptation de l'admission
   - Communication de la non-admission
   - Formulation d'assentiment à l'évaluation

8. Formulaire de recommandation par la direction

9. Formulaire de cessation

10. Formulaire de ré-admission


Ces outils sont surtout pour l'usage des personnes responsables de l'administration des programmes et des services en douance.

## IDENTIFICATION DES BESOINS AUX NIVEAUX DES ÉCOLES ET DU CONSEIL SCOLAIRE

Cochez les items que vous appliquez déjà dans votre conseil. Les espaces laissés en blanc vous indiqueront les sphères qui demandent attention, étude et développement.

_____ 1. Avons-nous un plan d'identification des élèves surdoué(e)s?

_____ 2. Les enseignantes et les enseignants ont-ils développé une liste d'items qu'ils considèrent importants dans l'identification de l'élève surdoué(e)?

_____ 3. Encourage-t-on les enseignantes et les enseignants à faire rapport des comportements et incidents utiles à l'identification et à l'orientation des surdoué(e)s?

_____ 4. Avons-nous sensibilisé les enseignantes et les enseignants quant aux caractéristiques et aux besoins spécifiques des élèves doué(e)s?

_____ 5. Lors des développements des programmes et des achats du matériel et des manuels, nous référons-nous aux caractéristiques et aux besoins des élèves surdoué(e)s et talentueux(euses)?

_____ 6. Nos écoles permettent-elles aux élèves surdoué(e)s et talentueux(euses) de poursuivre leurs intérêts en modifiant les programmes dans toute la mesure du possible?

_____ 7. Avons-nous des individus ou des comités qui se préocuppent de l'amélioration des programmes et des services en fonction des élèves surdoué(e)s et talentueux(euses)?

_____ 8. Les planificatrices et les planificateurs se préoccupent-ils des intérêts et des aptitudes des élèves surdoué(e)s et talentueux(euses)?

_____ 9. Avons-nous évalué la façon dont les programmes servent aux élèves surdoué(e)s?

_____ 10. Permet-on aux élèves surdoué(e)s de travailler en groupe en vue de poursuivre des projets communs?

_____ 11. Nos écoles sont-elles équipées de livres, équipement et matériel qui visent à mettre à l'épreuve les aptitudes des surdoué(e)s?

_____ 12. Organisons-nous des sorties, des projets, des activités visant à enrichir les élèves surdoué(e)s?

_____ 13. L'école a-t-elle élaboré des programmes qui permettent aux surdoué(e)s de recourir aux ressources du milieu?

_____ 14. Encourage-t-on les enseignantes et les enseignants intéressés à se servir de leur classe comme laboratoire d'expérience et de recherche pour faire progresser la science pédagogique?

_____ 15. Encourage-t-on les enseignantes et les enseignants à modifier leurs approches pédagogiques en fonction du background, des intérêts et des aptitudes des élèves surdoué(e)s?

_____ 16. Y-a-t-il dans chaque école une personne responsable chargée de veiller à l'enseignement aux surdoué(e)s?

_____ 17. Les écoles organisent-elles des rencontres avec les parents pour les aider à soutenir leurs enfants surdoué(e)s et talentueux(euses)?

_____ 18. Invite-t-on à l'école les parents qui ont des aptitudes intellectuelles, artistiques, scientifiques et sociales pour les partager avec les élèves surdoué(e)s?

_____ 19. Les personnes qui ont développé une compétence en fonction de l'enseignement aux surdoué(e)s sont-elles invitées à oeuvrer parfois au sein de l'école?

_____ 20. Les écoles sont-elles munies des volumes, articles et résultats de recherche récents en ce qui a trait à la douance?

_____ 21. Les enseignantes et les enseignants intéressés ont-ils eu l'occasion d'observer des classes où l'on met en oeuvre des programmes à l'intention des surdoué(e)s?

_____ 22. L'école organise-t-elle des réunions pour l'étude des problèmes relatifs à l'identification, l'orientation, et l'enseignement des élèves surdoué(e)s?

_____ 23. Que fait-on pour aider les enseignantes et les enseignants à connaître et comprendre la nature de la douance, du talent, de la créativité et des mesures qui peuvent faire fructifier ce potentiel?

(1) Adaptation d'une formule développée par les écoles publiques d'Oakland, Californie.

(2) Traduction: Gérald Léveillé
Faculté d'Éducation
Université d'Ottawa

## HORAIRE TYPE D'UNE JOURNÉE SCOLAIRE EN DOUANCE

| | |
|---|---|
| 9 h - 9 h 30 | Remue-méninges |
| 9 h 30 - 10 h 15 | Étude indépendante |
| 10 h 15 - 10 h 30 | Récréation |
| 10 h 30 - 11 h 30 | Habiletés de la pensée<br>Ordinateur 10 h 30 - 11 h 00<br>11 h 00 - 11 h 30<br>Centre d'intérêt et défis cognitifs<br>Surmenez vos méninges<br>Fiches de travail |
| 11 h 30 - 12 h | Les sens |
| 12 h - 1 h | Dîner |
| 1 h - 2 h | Habiletés de la pensée<br>Ordinateur 1 h 00 - 1 h 30<br>1 h 30 - 2 h 00<br>Centre d'intérêt et défis cognitifs<br>Surmenez vos méninges<br>Fiches de travail |
| 2 h 00 - 2 h 15 | Récréation |
| 2 h 15 - 2 h 45 | Résolution de problèmes et technologie |
| 2 h 45 - 3 h 00 | Évaluation de la journée |

CEC-Grand Toronto

## SONDAGE AUPRÈS DES PARENTS

Mon enfant est en 9e ☐
en 10e ☐

N.B.: 1) "Centre veut dire "Centre d'enrichissement".
2) Matières du Centre: français, anglais, mathématiques, sciences, géographie/histoire.

| | tout à fait | un peu | pas du tout |
|---|---|---|---|
| 1- Je suis satisfait(e) des résultats de mon enfant depuis son entrée au Centre.<br>Commentaire: _____ | | | |
| 2- Je suis satisfait(e) du rendement de mon enfant depuis son entrée au Centre.<br>Commentaire: _____ | | | |
| 3- Le Centre a su individualiser le programme de mon enfant. enfant.<br>Commentaire: _____ | | | |
| 4- L'objectif d'éviter l'accélération a été atteint.<br>Commentaire: _____ | | | |
| 5- Je suis satisfait(e) de l'approfondissement recherché dans les matières.<br>Commentaire: _____ | | | |

| | tout à fait | un peu | pas du tout |
|---|---|---|---|
| 6- Le Centre a su modifier les programmes d'études en fonction des besoins de l'élève surdoué(e).<br>Commentaire: _____<br>_____ | | | |
| 7- La charge de travail me semble satisfaisante.<br>Commentaire: _____<br>_____ | | | |
| 8- Le Centre a su voir à l'intégration de mon enfant à l'école en général.<br>Commentaire: _____<br>_____ | | | |
| 9- J'ai perçu des formes d'enrichissement au cours de l'année.<br>Commentaire: _____<br>_____ | | | |
| 10- En général, je suis satisfait(e) de l'enseignement que mon enfant reçoit à l'intérieur du Centre.<br>Commentaire: _____<br>_____ | | | |

| | tout à fait | un peu | pas du tout |
|---|---|---|---|
| 11- La motivation de mon enfant pour son travail me semble évidente.<br>Commentaire: _____<br>_____ | | | |
| 12- Je suis satisfait(e) de l'enrichissement contenu dans les cours.<br>Commentaire: _____<br>_____ | | | |
| 13- Le Centre a su éviter de créer un groupe à part.<br>Commentaire: _____<br>_____ | | | |
| 14- Mon enfant a reçu l'aide individuelle dont elle ou il a eu besoin.<br>Commentaire: _____<br>_____ | | | |
| 15- L'atmosphère à l'intérieur du groupe est propice à l'épanouissement de l'élève.<br>Commentaire: _____<br>_____ | | | |

| | tout à fait | un peu | pas du tout |
|---|---|---|---|
| 16- Je sens de la part des enseignantes et des enseignants un effort constant pour enrichir leur programme d'études.<br>Commentaire: _____<br>_____ | | | |
| 17- Je me suis senti(e) à l'aise d'échanger avec le personnel du Centre au sujet de mon enfant.<br>Commentaire: _____<br>_____ | | | |
| 18- J'aimerais m'impliquer davantage.<br>Commentaire: _____<br>_____ | | | |
| 19- Le Centre a su valoriser le fait français.<br>Commentaire: _____<br>_____ | | | |

| | conserver | implanter | rejeter |
|---|---|---|---|
| 20- Face aux activités suivantes, ma réaction est de | | | |
| a) Activités propres à développer un esprit de groupe | | | |
| b) Mini-cours (semaine de mai à l'université) | | | |
| c) Mini-cours (au cours de l'année à l'université) | | | |
| d) Sorties reliées aux matières (ex.: excursion géographique) | | | |
| e) Sorties non reliées aux matières (ex.: théâtre français, C.N.A.) | | | |
| f) Séminaires (thèmes multidisciplinaires avec experts) | | | |
| g) Échanges, voyages etc. | | | |
| h) Projet de grande envergure (dans une matière) | | | |
| i) Autre | | | |

21- En conclusion:

Réalisations à voir: _____

_____

_____

_____

Suggestions: _____

_____

_____

Centre d'enrichissement
École secondaire De-La-Salle

Signature: _____
(facultative)

# DEMANDE D'ADMISSION

Nom _____ Prénom _____ Sexe f /m

Adresse (numéro et rue) _____ Ville _____ Province _____

Code postal _____ Téléphone (maison) _____ Date de naissance j /m /a

Nom du père _____ Adresse _____ N° de téléphone M /T

Nom de la mère _____ Adresse _____ N° de téléphone M /T

Nom du tuteur/tutrice _____ Adresse _____ N° de téléphone M /T

École fréquentée présentement _____ Année _____

Adresse de l'école _____ N° de téléphone _____

Nom du directeur/directrice _____ Nom de l'enseignante ou de l'enseignant (8e) ou de la conseillère ou du conseiller _____

Pourquoi désires-tu t'inscrire au Centre d'enrichissement? _____

À quel genre d'activités aimes-tu participer à l'école? _____

Quelles sont tes activités parascolaires? _____

Quels sont tes passe-temps et/ou tes intérêts particuliers? _____

Signature de l'élève _____ Signature du parent/tuteur/tutrice _____

Signature du directeur/directrice _____ Date _____

(Je suis au courant que cet(te) élève fait une demande au Centre d'enrichissement.)

Remets ce formulaire et, si possible une copie de ton dernier bulletin, avec ton choix d'option ou fais-le parvenir à:

Centre d'enrichissement
École secondaire De-La-Salle
501, ancienne rue St-Patrick
OTTAWA (Ontario)
K1N 8R3

| | |
|---|---|
| _____ | _____ |
| accepté(e) | refusé(e) |
| _____ | |
| date | |
| _____ | |
| signature | |

**FORMULAIRE D'ÉVALUATION DE PROGRAMME**
**PAR L'ENSEIGNANTE OU L'ENSEIGNANT**

Nom de l'enseignante ou de l'enseignant _____

| | PEU | BEAUCOUP |
|---|---|---|
| Les enfants ont bien travaillé seuls | | |
| Les enfants ont eu besoin d'aide | | |
| Les enfants ont choisi de l'information appropriée | | |
| Les enfants ont partagé leur projet avec leurs amis | | |
| Les enfants ont complété chaque projet | | |
| Les enfants ont bien utilisé le temps | | |
| Les enfants ont compris les fiches d'activités | | |

Commentaires sur les points suivants:

- présence de l'enseignante ou de l'enseignant dans le cheminement de l'enfant
- organisation du matériel
- correction et évaluation
- choix des doué(e)s?
- résultat du projet ... pour l'ensemble
  ... pour doué(e)s
- intégration des connaissances...

CESC - Timiskaming
Projet "Arc-en-ciel"

## FORMULAIRE D'ÉVALUATION DE PROGRAMME PAR L'ÉLÈVE

Nom: _____

| | |
|---|---|
| J'ai aimé le projet "ARC-EN-CIEL". | |
| J'ai appris beaucoup de choses. | |
| J'ai utilisé beaucoup de matériel de la bibliothèque. | 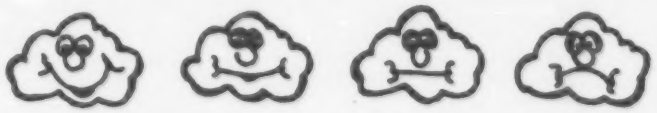 |
| J'ai reçu beaucoup d'aide. | |
| J'ai travaillé fort. | |

Ce que j'ai aimé

Ce que je n'ai pas aimé

CEC - Timiskaming

**DEMANDE D'ASSENTIMENT À L'ÉVALUATION**
**LETTRE TYPE**

Chers parents,

Le Conseil des écoles catholiques du Grand Toronto a pris les dispositions nécessaires pour répondre aux besoins des élèves surdoué(e)s en marge du programme académique régulier.

Nous croyons que _____ est un(e) candidat(e) admissible au programme des surdoué(e)s. Afin que nous puissions procéder à l'identification des candidat(e)s à l'aide des tests nécessaires, nous sollicitons votre permission par la présente. Si vous êtes d'accord à ce que votre enfant subisse ces tests et à ce qu'il ou elle soit considéré(e) pour le programme des surdoué(e)s, nous vous prions de bien vouloir retourner le formulaire ci-joint, au titulaire de classe en y indiquant votre assentiment.

Nous désirons toutefois vous rappeler que le seul fait de subir les tests n'est pas en soit une assurance que votre enfant sera admis(e) au programme des surdoué(e)s. Il ou elle devra répondre aux critères d'admission.

Agréez nos salutations distinguées.

**COMMUNICATION AUX PARENTS**
**PROGRAMME EN DOUANCE**

Cher(s) parent(s),

Le Conseil des écoles catholiques du Grand Toronto veut, en marge de son programme académique régulier, répondre aux besoins des élèves surdoué(e)s. Ce programme sera offert, en septembre 1984, aux élèves de cinquième année.

La sélection des candidat(e)s pour le programme en question se fera:

- suite aux résultats du Test d'habileté académique Otis-Lennon;
- suite aux nominations venant des enseignantes et des enseignants;
- suite aux nominations venant des parents. Si vous trouvez que votre enfant est surdoué(e), n'hésitez pas à avertir l'école qu'il ou elle fréquente.

Ces élèves subiront ensuite une évaluation individuelle, laquelle sera administrée seulement sur réception de l'approbation des parents.

Un comité central d'admission du CECGT, après étude des analyses et des résultats obtenus du département de recherches, sélectionnera les candidat(e)s.

Le comité central d'admission est composé de:

- le surintendant du bureau régional
- le surintendant adjoint des Services à l'étudiant
- un représentant du département de recherches
- le psychométricien et le conseiller en éducation spéciale
- la personne responsable du programme pour enfants talentueux(euses) et surdoué(e)s

Comprenez bien que, même si votre enfant est identifié(e) lors de la sélection initiale, ceci ne veut pas dire qu'il/elle sera admis(e) au programme.

En temps et lieu, nous vous informerons au sujet des prochaines étapes du programme.

CEC - Grand Toronto

**CONVOCATION DES PARENTS**
**LETTRE TYPE**

Chers parents,

Nous avons le plaisir de convoquer les parents des enfants qui ont été admis(es) au programme des surdoué(e)s en mai dernier à une rencontre qui se tiendra à l'école Ste-Madeleine située au 1, promenade Ness, le jeudi 30 septembre à 19 h 30 au gymnase de l'école.

Le but visé de cette rencontre est d'expliquer aux parents les objectifs d'un tel programme. Il y sera question, entre autre, du contenu de la programmation, des approches d'enseignement et des avantages d'un tel programme.

Le succès du programme est axé en grande partie sur la collaboration qui doit exister entre le foyer et l'école afin de mieux répondre aux besoins de l'enfant. Nous espérons qu'il vous sera possible d'être des nôtres. Le surintendant des écoles de langue française, la conseillère pédagogique en éducation spéciale et l'enseignante responsable de l'éducation des surdoué(e)s y seront pour vous accueillir.

À bientôt,

**COMMUNICATION DE L'ACCEPTATION DE L'ADMISSION**
**LETTRE TYPE**

Chers parents,

Le Conseil des écoles catholiques du Grand Toronto est d'avis que votre enfant _____ requiert des expériences d'apprentissage dépassant celles qui peuvent être acquises dans une classe ordinaire à cause du degré supérieur de ses aptitudes intellectuelles. Pour ce faire, le programme des surdoué(e)s met l'accent sur le développement de la pensée et le processus d'acquisition des connaissances. Une méthodologie structurée, séquentielle et appuyée par des activités pertinentes favorise l'éveil constant de sa curiosité intellectuelle et satisfait ses capacités supérieures d'assimilation, de jugement et de raisonnement.

Ainsi, _____ pourra jouir d'un enrichissement lui permettant d'approfondir et d'acquérir des connaissances à son propre rythme et selon ses habiletés de développement tout en favorisant son autonomie et sa confiance en lui-même ou elle-même.

Nous vous remercions sincèrement de votre collaboration et nous vous tiendrons au courant des prochaines étapes du cours qui devrait débuter d'ici une semaine.

Agréez nos salutations distinguées.

CEC - Grand Toronto

**COMMUNICATION DE LA NON-ADMISSION**
**LETTRE TYPE**

Chers parents,

Faisant suite à notre lettre qui sollicitait votre assentiment à ce que votre enfant subisse les tests nécessaires pour identifier les candidat(e)s admissibles au programme des élèves surdoué(e)s, le Comité de placement et de révision, ayant tenu compte de tous les résultats de l'évaluation, a décidé que _____ ne répond pas aux critères d'admission.

Nous tenons à vous remercier sincèrement de votre collaboration et nous vous invitons à communiquer avec nous au 221-2383 si vous désirez de plus amples renseignements.

Agréez nos salutions distinguées.

CEC - Grand Toronto

## FORMULAIRE D'ASSENTIMENT À L'ÉVALUATION

Nous sommes d'accord à ce que _____ subisse l'évaluation qui vise à l'identification des candidat(e)s admissibles au programme des surdoué(e)s.

_____
Parent/tuteur/tutrice

_____
Date

_____
Nom de l'école

CEC - Grand Toronto

**FORMULAIRE DE RECOMMANDATION**
**PAR LA DIRECTION**

Recommandation de la directrice ou du directeur pour fins d'admission de l'élève au Centre d'enrichissement.

| Nom de l'élève | Prénom | Date de naissance (j /m /a) |
|---|---|---|
| | | |

| École | Année |
|---|---|
| | |

**A - TEST D'APTITUDES**

| Nom du test | Date administré | Résultats |
|---|---|---|
| 1- WISC - R | | |
| 2- Otis - Lennon | | |
| 3- | | |
| 4- | | |
| 5- | | |

**B - AUTRES TESTS (Rendement, créativité, etc.)**

| Nom du test | Date administré | Résultats |
|---|---|---|
| 1- | | |
| 2- | | |
| 3- | | |
| 4- | | |
| 5- | | |

**C - RÉSULTATS SCOLAIRES**

| | Cette année | Juin dernier |
|---|---|---|
| 1- Français | | |
| 2- Mathématiques | | |
| 3- Moyenne générale | | |

**D -**

| | Excellent | Moyen | À améliorer |
|---|---|---|---|
| Santé | | | |
| Socialisation | | | |
| Expression orale | | | |
| Expression écrite | | | |
| Assiduité | | | |

**E - Langues parlées par l'élève:** _____

Talents/aptitudes: _____

Réussites particulières: _____

**F - Autres commentaires:** _____

G - Je recommande cet(te) élève pour le Centre d'enrichissement. ☐

Je ne recommande pas cet(te) élève pour le Centre d'enrichissement. ☐

_____
Date

_____ _____
Directrice/Directeur Enseignant(e)/conseiller(e)

FAIRE PARVENIR À: Coordonnatrice(confidentiel)
Centre d'enrichissement
École secondaire De-La-Salle
501, ancienne rue St-Patrick
Ottawa (Ontario) K1N 8R3

# FORMULAIRE DE CESSATION

1. Nom de l'élève: _____
2. Niveau: _____
3. Date de cessation: _____
4. Cessation demandée par: _____
5. Raison de la cessation:

_____

_____

_____

_____

Signature des parents

_____

_____

Date

_____

Nom de l'école

_____

CEC - Grand Toronto

## FORMULAIRE DE RÉ-ADMISSION

1. Le comité de placement et de révision recommande la ré-admission de _____ au programme des surdoué(e)s, à la demande de _____

_____ Directeur adjoint régional

_____ Surintendant adjoint Services à l'étudiant

_____ Psychométricien(ne)

_____ Directeur ou directrice de l'école ou son représentant ou sa représentante

_____ Conseiller ou conseillère en éducation spéciale

_____ Enseignante ou enseignant du programme des surdoué(e)s

Date: _____

2. Commentaires explicatifs:

_____

_____

_____

_____

_____

_____